



Ville de Saint-Sauveur
Comité de Santé Sécurité au travail du
Chalet Pauline-Vanier et de l'Hôtel de Ville
Compte-rendu

Date : 17 septembre 2025 de 10h30 à midi
Endroit : Salle Georges-Filion

1) Adoption de l'ordre du jour

2) Dépôt, lecture et adoption du compte-rendu du CSS du 9 juillet 2025

3) Nouvelles SST :

- Présentation des statistiques à jour concernant les accidents du travail survenus en 2025 jusqu'à présent (six dont un « avec perte de temps »);
- Les rencontres « accueils RH » avancent bien (il reste moins de dix travailleurs faisant partie de ce CSS à rencontrer afin que la conseillère en ressources humaines leur présente/rappelle les informations sommaires à connaître concernant la prévention en SST et leur remette les politiques à jour (harcèlement & violence conjugale, familiale et à caractère sexuel notamment);
- Le décret 1155-2025 a été adopté le 3 septembre dernier. La LMRSSST demeurera toutefois en vigueur jusqu'au 5 octobre 2026 : [86393.pdf](#)

4) Suivi des éléments au plan d'action SST Chalet Pauline-Vanier :

- Voir le document joint en annexe.

5) Inspections des lieux de travail (suivis des actions réalisées/à prendre) :

- 17 janvier 2025 en ce qui concerne l'Hôtel de Ville ;
- 27 août 2025 en ce qui concerne les bâtiments relevant du Service des loisirs.

6) Analyse des accidents du travail et des déclarations de situation dangereuse survenus depuis la dernière réunion du CSS (9 juillet 2025) :

- 1) Alors qu'il était en train de montrer à un jeune comment faire une manœuvre (truc) de skate, un animateur de parc a fait une chute au sol, sur la piste du skatepark. Il a immédiatement ressenti une douleur à l'épaule ainsi qu'au bras gauche.

Mesure corrective retenue : Les membres du CSS n'ont pas de commentaires à faire considérant le fait qu'il s'agit de risques faisant partie de cet emploi (il s'agit ici uniquement de faire un peu plus attention pour éviter de chuter).

- 2) Une préposée aux prêts à la bibliothèque s'est infligée une légère coupure au pouce en décollant l'étiquette d'un livre à l'aide d'un couteau à lame rectangulaire avec manche, soit l'outil conçu pour effectuer ce genre de tâche.

Mesure corrective retenue : la coordonnatrice à la bibliothèque a montré à cette travailleuse la méthode de travail à préconiser (davantage sécuritaire), consistant à effectuer la tâche en position assise, en positionnant la main qui tient le livre au bas de celui-ci et en décollant l'étiquette vers le haut. À noter que ces informations ne lui avaient pas encore été remises. À l'avenir, ce sera fait auprès de tout(e) nouvel(le) employé(e) de la bibliothèque.

7) Analyse des déclarations de situation dangereuse (quasi-accidents) survenues depuis la dernière réunion du CSS (9 juillet 2025) : aucune.

8) Analyse des déclarations de situation inappropriée impliquant un citoyen ou usager depuis la dernière réunion du CSS (9 juillet 2025) :

- a) Une déclaration de situation inappropriée impliquant un usager a été rédigée par un travailleur du Service de l'urbanisme faisant suite à une situation qui s'est envenimée en présence d'un promoteur bien connu et son collègue. Le promoteur en question a manqué de respect envers l'employé. Ce dernier lui a demandé de demeurer poli, tout en adoptant un ton calme et assuré (comme cela lui avait été enseigné lors de la formation [Clientèles difficiles | APSAM](#)). La situation s'est rapidement résorbée.

9) Formations SST ayant eu lieu depuis le dernier CSS (9 juillet 2025) :

- Ajustements ergonomiques du bureau de la secrétaire à l'environnement, de la coordonnatrice à la bibliothèque et d'une technicienne à l'urbanisme (par la conseillère en ressources humaines);
- 7 août : présentation par *Expert bâtiment* du rapport caractérisation amiante (bâtiments).

10) Capsules SST ayant eu lieu depuis le dernier CSS (9 juillet 2025)

- **Service des loisirs :**

Une technicienne en loisirs a présenté une capsule SST aux deux animateurs de parc au sujet : des orages, des coupures/arêtes vives/verre brisé et de la prévention des coups de chaleur.

Un coordonnateur du camp de jour a présenté les capsules SST suivantes à une vingtaine d'employés du camp :

- Mesures d'urgence (extincteurs portatifs);
- Noyade (eau);
- Risque biologique (tétanos);
- Agression/clientèle difficile;
- Chute de même niveau (intérieur & extérieur);
- Circulation (stationnement & déplacement près ou sur un chemin public);
- Coupure - Arête vive / Verre brisé;
- Entreposage/empilage;
- Entretien / Aménagement des lieux;
- Ergonomie (manutention de charges).

La directrice du Service des loisirs a présenté une capsule SST concernant la page web sst, les EPI, l'encombrement et la circulation dans les stationnements.

11) Nouvelles actions SST et varia

- Les néons ont été remplacés à l'hôtel de Ville : l'éclairage est de loin supérieur !
- Rappel concernant la lecture graduelle de notre programme de prévention respectif et visionnement des capsules d'information disponibles sur le site de l'Académie (APCHQ).

12) Date de la prochaine réunion du CSS : 19 novembre 2025.

13) Levée de la réunion

**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE (33, AVENUE DE L'ÉGLISE)
ET HÔTEL DE VILLE (1, PLACE DE LA MAIRIE) :**

- Eve Pichette-Dufresne, directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 - Julie Lapointe, conseillère en ressources humaines
 - Serge Bertin, concierge (représentant en santé et sécurité du Chalet Pauline-Vanier)
- Mélanie Douville, technicienne en loisirs (représentante des travailleurs du Chalet Pauline-Vanier)
- Valérie Gagné, technicienne en administration (représente en santé et sécurité de l'Hôtel de Ville)